



CHALLENGE SPORTIV'EURE – GERARD DEVAUX

POUR GAGNER ENSEMBLE SUR LES TERRAINS DE L'EURE

Objectifs :

Le District de l'Eure de Football institue « ***Le Challenge Sportiv'Eure – Gérard DEVAUX*** » dont la vocation est d'encourager les clubs à inculquer aux joueurs, dirigeants et éducateurs une attitude sportive irréprochable au cours de la rencontre, vis-à-vis de l'arbitre, des adversaires et du public et dont la finalité est de récompenser les clubs qui parviendront au meilleur résultat dans cette action.

Article 1 : Participation

Le « Challenge Sportiv'Eure – Gérard DEVAUX » est ouvert à toutes les équipes participant aux championnats du DEF suivants :

✓ Catégorie Séniors :

- Départemental 1
- Départemental 2
- Départemental 3

✓ Catégorie U18 :

- Départemental 1
- Départemental 2
- Départemental 3

✓ Catégorie Séniors Féminines :

- Départemental 1
- Départemental 2

✓ Catégorie U18 Féminines :

- Départemental 1
- Départemental 2

Pour prétendre figurer au classement du « *Challenge Sportiv'Eure – Gérard DEVAUX* » de la saison de référence, l'équipe devra avoir régulièrement participé aux diverses phases du championnat concerné. L'équipe étant déclarée forfait général sera exclue du challenge. Il ne sera pris en compte que les matchs du championnat effectivement joués.

Article 2 : Attributions des points

Des points sont attribués aux équipes selon les critères définis ci-dessous :

Le challenge prend en compte les pénalités suivantes (incluant les sanctions appliquées aux dirigeants et au banc de touche) :

✓ Joueurs

- Avertissement : 10 points,
- Suspension : 20 points (x coefficients/ match ferme)
1 mois = 3 matchs fermes pour les suspensions en temps

✓ Dirigeants / Educateurs

- Avertissement : 10 pts,
- Suspension : 20 pts (x coefficients/ match ferme)
1 mois = 3 matchs fermes pour les suspensions en temps

✓ Equipes

- Forfait non déclaré : 50 pts

Article 3 : Classement

A l'issue du championnat de référence, le classement sera établi entre toutes les équipes ayant pris part à la compétition tous niveaux et tous groupes confondus suivant les règles établies au présent règlement.

Les équipes ayant cumulé le plus petit nombre de points seront classées aux premières places du « *Challenge Sportiv'Eure – Gérard DEVAUX* » tous niveaux et tous groupes confondus.

En cas d'égalité, il sera fait application des dispositions particulières qui figurent au présent règlement.

Article 4 : Récompenses et dotation

Les clubs gagnants se verront remettre des dotations attribuées par le DEF et ses partenaires. La remise des récompenses s'effectue annuellement lors d'une manifestation organisée par le District de l'Eure de Football.

L'absence à la cérémonie de remise des récompenses est un motif de non-attribution de la dotation. La dotation sera alors remise à l'équipe (ou aux équipes) classées à la place suivante du classement du challenge et répondant aux conditions **du présent règlement**.

Les clubs lauréats du « *Challenge Sportiv'Eure – Gérard DEVAUX* », dans leurs championnats respectifs, seront récompensés de la manière suivante :

✓ Catégorie Séniors :

- D1 = 3 Clubs Séniors récompensés

- D2 = 6 Clubs Séniors récompensés
 - D3 = 3 Clubs Séniors récompensés multipliés par le nombre de groupes
- ✓ Catégorie U18 :
- D1 = 2 Clubs U18 récompensés
 - D2 = 4 Clubs U18 récompensés
 - D3 = 2 Clubs U18 récompensés multipliés par le nombre de groupes
- ✓ Catégorie Séniors Féminines :
- D1 = 2 Clubs Séniors Féminines récompensés
 - D2 = 2 Clubs Séniors Féminines récompensés pour 1 groupe unique ou
D2 = 1 Club Séniors Féminines récompensés multipliés par le nombre de groupes
- ✓ Catégorie U18 Féminines :
- D1 = 1 Club Séniors Féminines récompensés
 - D2 = 1 Club Séniors Féminines récompensés

Article 5 : Cas non prévus

Les éventuels cas pouvant subvenir et non prévus au présent règlement seront tranchés par la Commission en charge du « *Challenge Sportiv'Eure – Gérard DEVAUX* » et si nécessaire par le Comité de Direction du DEF.

Il est précisé que, s'agissant d'un challenge spécifique, les décisions et classements sont insusceptibles d'appel et de recours.

DISPOSITIONS PARTICULIERES :

CRITERES D'EXCLUSION :

La commission en charge du « *Challenge Sportiv'Eure – Gérard DEVAUX* » a tout pouvoir pour décider d'exclure du challenge **les équipes dont elle estime, sur la foi de faits reconnus, qu'elle ne peut y prétendre au motif d'avoir perpétré des actes de violences et de voies de faits portant atteinte à notre discipline et étant incompatibles avec les notions de respect et de fair-play qui justifient ce challenge.**

Ainsi (la ou) les équipes qui se seront rendus coupables de violences et de voies de faits, (plus particulièrement envers les arbitres et les officiels), **que ce soit avant, pendant ou après les rencontres, lors de compétitions ou de critériums de Ligue ou de District** seront exclues de ce challenge.

Enfin, toutes équipes ayant accumulé un total de points supérieur à 1000 points, seront également exclues du « *Challenge Sportiv'Eure – Gérard DEVAUX* ».

REGLES DE DEPARTAGES DES EQUIPES A EGALITE :

Les équipes ex-æquo au classement de ce challenge seront départagées de la manière suivante et dans l'ordre des critères ci-dessous :

1 – L'équipe ayant reçu le plus petit nombre de cartons rouges au cours de la saison de référence au prorata des matchs joués durant la période du challenge. (Les cartons rouges consécutifs à des récidives d'avertissements seront exclus du calcul de ce critère)

2 – L'équipe ayant reçu le plus petit nombre de cartons jaunes au cours de la saison de référence au prorata des matchs joués durant la période du challenge.

3 – L'équipe ayant obtenu le plus grand nombre de cartons verts au cours de la saison de référence au prorata des matchs joués durant la période du challenge.

4 – La commission procédera à un tirage au sort.